

# Sud<sup>85</sup> Ptt44

50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

[sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

## Une nouvelle direction à la PIC de Nantes Des revendications toujours d'actualité !

### Sud demande une audience plénière d'urgence à la nouvelle direction !

Nous avons maintenant un nouveau directeur d'établissement. C'est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des revendications du personnel. C'est l'occasion de débattre de la mobilisation locale si nous ne sommes pas entendus.

### L'emploi, les conditions de travail, la promotion, précarité, tout reste à faire !

C'est pourquoi SUD demandera à être reçu rapidement par le nouveau directeur afin d'évoquer tous ces points.



**La promotion :** Outre le fait que nous revendiquons le 2.1 grade de base, quand nous regardons les évolutions des niveaux de fonction du personnel, nous constatons que le nombre d'acc12 et d'apn1 est encore trop nombreux à la PIC. Il est urgent d'avancer sur la question de ces niveaux de fonction dans la PIC. C'est une urgence sociale et une priorité pour SUD.

**L'arrêt du transfert de trafic** à l'extérieur et la mise en place de moyens humains permanents pour traiter la totalité trafic.

Le discours de la direction sur la question de l'emploi et des transferts de trafic ne tient pas la route. Ils passent du trafic de nuit en jour coûte que coûte, quitte à mélanger de la lettre verte avec de la lettre, on se demande pourquoi ? Ils transfèrent du trafic sur d'autres PIC ! *Ils peuvent raconter ce qu'ils veulent : La réalité, c'est que nous devrions avoir suffisamment d'emplois pour traiter tout le trafic dans de bonnes conditions. Il s'agit encore et toujours de diminuer les coûts au détriment de l'intérêt collectif.*

C'est dans la même logique qu'on nous serine le refrain de la baisse de trafic, pour nous faire accepter toutes ces dérivées. *Mais comment expliquer que malgré la baisse de trafic, alors que selon la direction, ils sont déjà bien gentils de maintenir les emplois..., nous voyons se développer de plus en plus de précarité et les pressions pour obtenir plus de productivité augmentent.*



C'est dans cette même logique que nous vivons l'embauche d'intérimaires sur des plages horaires non prévues au règlement intérieur. *Est-il acceptable et normal qu'un service public comme La Poste se comporte de la sorte ! Il est inconcevable que d'un côté La Poste se donne l'image d'une entreprise sociale avec les contrats aidés (avec des indemnités importantes...) et être en même temps un champion de la précarité à coup d'intérimaires. Belle hypocrisie !*

**La communication aux organisations syndicales de la totalité des informations concernant l'état des effectifs** (retraites, absences prolongées, vacances d'emplois etc..). A chaque audience c'est la bataille des chiffres. Les syndicats constatent la réalité sur le terrain, la direction à ses chiffres bien à elle.. Il est temps que chantier par chantier, la direction nous communique les absences, et les moyens (légaux) de remplacement provisoires ou définitifs !

**L'ouverture de négociations pour régler enfin les litiges concernant les règles de compensations des fériés et veilles de fériés, les repos de cycle etc...** enfin les « trucs » qui pourrissent la vie et qui durent depuis des années, malgré les mobilisations et interventions syndicales. Inutile de s'étendre sur la question, chacun-une connaît le problème. Les veilles de fériés sous-compensées, le matin qui perd trop de repos de cycle etc....

**L'embauche en CDI de notre collègue alternante.** Le feuilleton n'est pas terminé. Il était si simple de régler le problème. Eh bien non, interventions syndicales à tous les niveaux, intervention de l'inspection du travail, délégation du personnel et aujourd'hui silence radio, c'est dans les mains de la DOTC.... Le nouveau directeur gagerait à régler rapidement cette situation.

**Le point sur tous les contrats aidés et les perspectives d'avenir.** C'est bien de donner la possibilité de réinsertion professionnelle, c'est mieux de donner des perspectives à long terme. La direction de La DOTC nous avait indiqué que des embauches étaient possibles en alternance ou en cdi suivant l'âge etc.... Qu'en est-il aujourd'hui sur la PIC ?

**Entretien d'évaluation, la goutte d'eau qui fait déborder le vase....** Cette année, nous voyons les objectifs « chiffrés » augmenter c'est maintenant 35000 plis /heure sur les MTI !!! et demain 37000 ? et après demain ? Stop, ça suffit, nous ne sommes pas des machines !



Ce type de pression sur le personnel est contre-productif pour la Poste qui ne gagnera que maladies supplémentaires et découragements. Ce type de pression est négatif pour le personnel qui subit un stress supplémentaire.

Nous rappelons que les méthodes d'évaluation et les évolutions de ces méthodes nécessitent une consultation du CHS-CT (code du travail) ce que semble avoir oublié la direction. Sud demande à la direction de respecter le code du travail, de consulter le CHS-CT et de supprimer ces objectifs délirants qui ne servent qu'à mettre une pression psychologique sur les salariés.

Avant d'évaluer l'aptitude professionnelle de ses salariés, l'employeur doit les informer des techniques et des méthodes utilisées (Code du travail, art. L. 1222-3).

La consultation des instances représentatives du personnel

Parce que les évaluations sont de nature à engendrer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail des salariés, agir sur leur évolution de carrière et leur rémunération, l'employeur doit consulter le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) avant leur mise en place.

Le défaut de consultation du CHSCT expose l'entreprise à se voir interdire la mise en œuvre de la procédure d'évaluation par le juge des référés.

**CHS-CT : Les représentantes SUD nous ont fait un retour sur le dernier CHS-CT. Nous laissons la secrétaire faire son PV qui sera affiché après validation, mais deux points ont attiré notre attention..**

**Vidéosurveillance :** 14 caméras supplémentaires, 12 à l'intérieur et 2 à l'extérieur ! Les représentants CHS-CT sont intervenus pour exiger que ces caméras ne soient utilisées que pour la sécurité et en aucun cas pour la surveillance du personnel. En fait quand il s'agit de surveillance, les budgets ne semblent poser aucun problème. C'est pourtant loin d'être le cas quand il s'agit d'améliorer la situation du personnel....Comme par exemple quand les membres du CHS-CT demandent une étude sur la qualité de l'air dans la PIC.

**MTP :** Outre le problème de place récurrent, toujours le même problème de remplacement des absences, avec au mieux des remplacements partiels sur une partie de la vacation. Il faudra un jour que la direction nous explique comment elle fait pour faire des contrats à temps partiel sur l'augmentation d'activité (au lieu de faire des contrats pour remplacer nominativement un agent sur l'ensemble de sa vacation). Cela en nous expliquant tous les jours que nous avons une baisse d'activité ?

**Mixte :** Le syndicat avait accueillis positivement la création de cette brigade, mais aujourd'hui cette brigade sert de bouche trou avec évidemment des conséquences sur les conditions de travail. D'autres brigades doivent aussi faire face au nombre croissant d'agents en inaptitude, mais la mixte est très concernés par les difficultés que cela génèrent. Il est urgent d'en débattre et que la direction nous indique ce qu'elle compte faire des vœux de mobilité fait en février. Attention à ne pas recréer encore plus d'inaptitudes.

**Discussions, négociations, mobilisations !**